

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX SEJOURS D'ETE 2022 ASSOCIATION VISAGE – 133 rue des Tisserands – BP 2051 – 59702 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

tel: 03 20 74 08 99

 $\underline{http://www.association\text{-}visage.com} \ \ - eMail:\underline{contact@association\text{-}visage.com}$

Enfant					
Nom:	Pré	nom :	Date de n	aissance://_ F	Fille / Garçon
Coordonnées des	responsables :	légaux			
Père / Mère / Autre (Préciser) :			Père / Mère / Autre (Préciser) :		
Nom :			Nom:		
Prénom:			Prénom:		
Adresse :					
Code postal : Ville : Pays :			Code postal :	Ville :	
 Téléphone :			Téléphone :		
eMail:			-	@	
Caisse de sécurité socia			01 1011 1 2 2 2 2 2 2		
Numéro de sécurité social					
Adresse de la caisse :					
Séjour « Belle Île	en mer » : 12-14 a	ns - Du lundi 11 a	au lundi 25 juillet		
□ Tarif: 990 €					
Séjour Ados : 14-	-17 ans – Du lund	li 11 au lundi 25 ju	ıillet		
□ Tarif : 1090 €	€				
Séjour « Assonval juillet » : 6 à 12 ans et 12 à 14 ans				1:00 00 1:11	
Semaine du same	di 9 au 16 Juillet	Semaine du sam	edi 16 au 23 Juillet	Semaine du same	edi 23 au 30 Juillet
□ 6/12 ans	□ 12/14 ans	□ 6/12 ans	□ 12/14 ans	□ 6/12 ans	□ 12/14 ans
360€	410 €	360€	410 €	360€	410 €
	Cocher la ou	les cases correspo	ndantes aux semaine	es souhaitées	
Séjour « Assonval août » : 6 à 12 ans et 12 à 14 ans Semaine du samedi 06 au 13 Août Semaine du samed			a a di 12 a v 20 A a û t	Samaina du camadi 20 au 27 Apôt	
Semaine du samedi 06 au 13 Aout Semain		Semaine du sar	nedi 13 au 20 Aout	Semaine du samedi 20 au 27 Août	
□ 6/12 ans	□ 12/14 ans	□ 6/12 ans	□ 12/14 ans	□ 6/14 ans	
360€	410 €	360€	410 €	370€	
	Cocher la ou	les cases correspo	ndantes aux semaine	es souhaitées	
Règlement				Signature	
Pour cette inscription d'un montant total de €,				oignature	
Je joins, un acompte de 150 € par enfant					
+ 10 € de cotisation annuelle soit €					
☐ Par chèque ☐ En espèces (à déposer à la permanence)					



BULLETIN D'INSCRIPTION AUX SEJOURS D'ETE 2022

ASSOCIATION VISAGE – 133 rue des Tisserands – BP 2051 – 59702 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX tel : 03 20 74 08 99

http://www.association-visage.com - eMail:contact@association-visage.com

DÉMARCHES À SUIVRE

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre d'arrivée de l'acompte

Etape n°1:

- 1. Remplir le bulletin d'inscription ci-dessus. **Un seul bulletin d'inscription par enfant**. (Vous pouvez télécharger d'autres bulletins sur www.association-visage.com)
- 2. Joindre un acompte de 150 € + 10 € de cotisation par an et par famille
- 3. Renvoyer le tout par courrier à « Association VISAGE BP 2051 59702 Marcq-en-Barœul Cedex », ou le déposer à l'annexe de la salle Bourvil 133 rue des Tisserands 59700 Marcq-En-Barœul (Voir les conditions de la permanence sur le site).

Etape n°2:

Dès réception de votre bulletin d'inscription, nous vous transmettrons un accusé de réception, puis un dossier d'inscription.

Attention, pour des raisons logistiques, l'inscription ne sera définitivement prise en compte que lorsque le dossier COMPLET sera remis à l'association, **au plus tard à la date limite indiquée** dans le dossier d'inscription.

Règles de fonctionnement

- L'association se réserve le droit d'annuler un séjour.
- L'adhésion à l'association est de 10 € par an et par famille. Cette adhésion annuelle reste acquise à l'association en cas d'annulation de l'inscription.
- Annulation : une somme de 50 € (correspondant aux frais de dossier) sera retenue en cas d'annulation, quel qu'en soit le motif. Si celle-ci intervient dans le mois précédant le départ, c'est l'acompte de 150 € qui sera retenu (Hors séjour Assonval). Tout séjour commencé est dû.
- Aide aux vacances : les participations des municipalités, comités d'entreprise, CAF, etc... sont déductibles des prix indiqués. Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de paiement échelonné.
- Activités : si une des activités présentées dans cette plaquette ne peut être réalisée, elle sera remplacée par une autre.

Habilitations

Tous nos séjours font l'objet d'une déclaration auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les locaux que nous utilisons sont agréés par ces mêmes services et sont conformes aux normes d'hygiène et de sécurité. Les activités sportives réglementées s'effectuent dans le cadre de clubs sportifs ou associations dont les moniteurs sont titulaires d'un brevet d'état.

NB : Afin d'assurer une bonne gestion administrative, merci de **respecter les délais**, les heures de permanence et les conditions d'inscription. Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte.